

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 994

présenté par
M. Bazin et M. Viry

ARTICLE 10

À la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« en lien notamment avec les départements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le département ne participe pas au financement du fonctionnement de l'accueil du jeune enfant, il semble donc inopportun de lui donner une forme de tutelle sur les communes, ce qui contrevient au principe de libre administration des collectivités locales. La lisibilité de l'action publique implique de lier compétence et financement. En conséquence cet amendement propose de revenir sur l'introduction de l'expression "en lien avec les départements".